



**Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées**

*Madame Geneviève DARRIEUSSECQ*

*Ministre déléguée chargée des*

*Personnes handicapées*

14 avenue Duquesne

75350 PARIS SP 07

Objet : extension du bouclier tarifaire  
aux Etablissements et Services d'Aide par le Travail

Paris, le 3 novembre 2022

Madame la Ministre,

La Direction Générale de la Cohésion Sociale a annoncé jeudi dernier, à l'occasion d'une réunion d'échanges sur l'actualité du secteur des personnes en situation de handicap, que certains établissements médico-sociaux du champ du handicap allaient bénéficier du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité avec, en principe, un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Seules les structures enfants et adultes proposant un hébergement seront concernées, excluant de ce fait les Etablissements et Services d'Aide par le Travail.

Nous regrettons que les ESAT ne soient pas intégrés à cette mesure alors même que ces établissements voient leurs factures énergétiques bondir, menaçant ainsi leur fonctionnement. Les Directeurs nous font part de graves difficultés pour maintenir leurs activités.

Nous déplorons ce choix qui a été fait d'exclure cette catégorie d'établissement qui offre un accompagnement pour près de 120 000 travailleurs.

Dans la continuité des engagements annoncés par le Président de la République, dans son intervention du 26 octobre, nous réclamons que les ESAT soient intégrés dans le périmètre du bouclier tarifaire ; il en va de leur pérennité, de leur survie !

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Didier RAMBEAUX  
Président d'ANDICAT

Luc GATEAU  
Président de l'UNAPEI

Jean-Louis GARCIA  
Président de l'APAJH

Pascale RIBES  
Présidente de l'APF France Handicap

Julien BLOT  
Président du GEPSO

Daniel HAUGER  
Président du GESAT